



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 20 décembre 2023

POLLUTION DE L'AIR : **FIN DE L'ALERTE DANS LE BASSIN LYONNAIS ET LE NORD-ISÈRE**

Le dernier bulletin de *ATMO Auvergne-Rhône-Alpes* montre une amélioration de la qualité de l'air dans le bassin lyonnais / Nord-Isère.

Par conséquent, la Préfète met fin aux mesures d'urgence (circulation différenciée, limitation de vitesse, restrictions sur l'utilisation de groupes électrogènes...) dans le Rhône et la Métropole de Lyon à compter de mercredi 20 décembre, 16h00.

RAPPELS UTILES :

**L'utilisation des cheminées « à foyer ouvert »
est totalement interdite dans la Métropole de Lyon**

Il est interdit de brûler ses déchets verts

**Les véhicules Crit'air 5 et non-classés ne peuvent pas circuler
au sein de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon**

Cabinet de la préfète de région
Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69